



1972

1972

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE
T/PV.1404
22 juin 1972
FRANCAIS

Trente-neuvième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA MILLE QUATRE CENT QUATRIÈME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 16 juin 1972, à 10 h 30.

Président : M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique)

- Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1971 :
 - a) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite)
- Adoption du rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité
- Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1971 :
 - b) Nouvelle-Guinée (suite)
- Rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972 (suite)
- Résolution 2865 (XXVI) de l'Assemblée générale sur la question du Papua-Nouvelle-Guinée
- Coopération avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux /résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale/
- Adoption du rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale
- Clôture de la session

Les rectifications au présent compte rendu doivent être soumises dans l'une des deux langues de travail du Conseil (anglais ou français) et adressées en double exemplaire, dans un délai de trois jours ouvrables, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Service des conférences, bureau IX-2332. Les rectifications reçues seront publiées sous forme de rectificatif.

LE PRESENT COMPTE RENDU AYANT ETE DISTRIBUE LE 23 JUIN 1972, LA DATE LIMITE POUR L'ACCEPTATION DES RECTIFICATIONS SERA LE 28 JUIN 1972.

Les délégations sont priées de bien vouloir faciliter la tâche du Secrétariat en observant strictement ce délai.

72-84033

(39 p.)

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES AUTORITES ADMINISTRANTES SUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1971

- a) TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE (T/1735; T/L.1170 et Add.1, T/L.1173) (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La première question inscrite à notre ordre du jour pour aujourd'hui est l'examen du rapport du Comité de rédaction sur la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (T/L.1173).

Je donne la parole au représentant de la France qui va présenter le rapport.

M. BLANC (France) : Comme le Conseil s'en souvient, le Comité a été constitué à la 1398ème séance et l'Australie et la France ont été désignés comme membres. Je ne vais pas bien entendu reprendre section par section les propositions qui ont été faites. Je voudrais simplement dire que le Comité s'est efforcé de refléter dans ce document ce qui a été dit et ce qui paraît avoir été accepté généralement au cours de la session, c'est-à-dire que 27 ans après la guerre il faut que toutes ses séquelles disparaissent; que les conversations de Hana et de Koror ont abouti à des résultats concrets, notamment en ce qui concerne la fin du pacte d'association, que néanmoins certaines dispositions qui subsistent gagneraient à être éclairés; que la façon dont les affaires étrangères des Micronésiens seront associées aux problèmes extérieurs qui les concernent, devrait être examiné d'assez près au cours des conversations à venir et que l'on a beaucoup parlé du problème des Mariannes; que, d'autre part, on a constaté que la micronisation s'accélérait; que le Conseil s'est félicité de cette micronisation de l'administration publique mais que, néanmoins, il a pensé qu'il fallait encore l'accélérer et encore la préparer; que le Conseil s'est félicité de constater que les populations des atolls pourraient bientôt rejoindre leurs îles d'origine, encore que l'opération ait duré un grand nombre d'années.

M. Blanc (France)

Le Conseil a fait aussi des recommandations en ce qui concerne les problèmes assez difficiles de la conciliation entre l'autonomie, puis la souveraineté de la Micronésie et l'importance de la subvention qu'elle reçoit.

A ce sujet, j'ai l'impression que le texte, qui était en français à l'origine, est allé dans le secteur de langue anglaise et en est revenu en français avec un sens différent de sorte que, tout en présentant ce rapport, ma délégation n'est pas certaine de retrouver dans le texte français ce qu'elle y avait mis. Elle voudrait au moins qu'on admette certaines clarifications ultérieures parce qu'il est toujours embarrassant de retrouver sous une autre forme le visage d'un texte qu'on avait préparé.

Le Conseil, dans les recommandations que nous avons élaborées, se féliciterait du développement du tourisme et de l'effort qui est fait par l'autorité administrative pour associer les populations à ce qui semble devenir l'activité majeure du Territoire.

Le Conseil, si l'on suit les recommandations qui ont été faites, indique qu'il a remarqué l'importance des sommes dépensées dans le domaine des pêcheries mais qu'il déplore que de telles sommes n'aient pas pu provoquer un accroissement substantiel de la production et surtout des exportations, les pêcheries étant sans doute l'activité économique qui peut être à la tête du développement du Territoire à l'avenir.

Voilà ce que disent nos recommandations et voici ce que nous proposons au Conseil de bien vouloir approuver avec les petites réserves dont j'ai parlé au sujet de la question de langue. Je pense que je pourrai examiner ces questions avec le Secrétariat.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je suis certain que ce problème de traduction pourra être résolu avec le Secrétariat.

Je propose au Conseil d'examiner tout d'abord le projet de conclusions et recommandations contenu dans l'annexe au rapport (T/L.1173) et que nous les examinions section par section. S'il n'y a pas d'objections à cette procédure, nous procéderons ainsi.

Le Président

Y a-t-il des observations sur la section A du projet de conclusions et de recommandations, qui porte sur les généralités et comprend les paragraphes 1 à 5 inclus? S'il n'y en a pas, je mettrai cette section aux voix.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section A est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Y a-t-il des observations sur la section B : Progrès politique, contenue dans les paragraphes 6 à 19? S'il n'y en a pas, je mettrai cette section aux voix.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section B est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Y a-t-il des observations sur la section C : Progrès économiques, contenue dans les paragraphes 20 à 45 inclus? S'il n'y en a pas, je mettrai cette section aux voix.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section C est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Y a-t-il des observations sur la section D : Progrès social, qui se trouve dans les paragraphes 46 à 55 inclus? S'il n'y en a pas, je mettrai cette section aux voix.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section D est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Y a-t-il des observations sur la section E : Progrès de l'enseignement, contenue dans les paragraphes 56 à 61 inclus? S'il n'y en a pas, je mettrai cette section aux voix.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section E est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Y a-t-il des observations sur la section F : Fixation d'un délai définitif et d'étapes intermédiaires pour l'accession à l'autonomie ou à l'indépendance, contenue dans les paragraphes 62 à 71?

M. BLANC (France) : Je note une phrase à la fin du paragraphe 68 et, bien que j'aie été amené à présenter ce document, je voudrais rappeler ce que j'avais dit au sujet des pouvoirs des législatures de districts.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix la section F.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section F est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le paragraphe 5 du rapport du Comité de rédaction contient une recommandation tendant à ce que le Conseil adopte les conclusions et les recommandations énoncées dans l'annexe et les insère à la fin de chaque section ou sous-section correspondante du chapitre, Je mets aux voix cette recommandation.

Par 3 voix, contre zéro, avec 2 abstentions, la recommandation est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le paragraphe 4 du rapport de Comité de rédaction comporte une recommandation selon laquelle le Conseil de tutelle est prié d'adopter le document de travail révisé sur la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (T/L.1170 et Add.1) comme texte de base pour le chapitre consacré à la situation dans ce Territoire qui doit figurer dans le prochain rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité.

Je mets aux voix cette recommandation.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, la recommandation est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le rapport du Comité de rédaction dans son ensemble.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le rapport du Comité de rédaction (T/L.1173) est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une explication de vote.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La délégation soviétique s'est abstenue lors du vote sur le rapport du Comité de rédaction concernant la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique parce qu'elle n'est pas d'accord sur certaines des évaluations, conclusions et propositions qu'il contient, et juge que le rapport ne comporte pas d'indications concrètes quant à la manière la plus rapide d'acheminer le Territoire vers l'autonomie et l'indépendance ni quant à la façon de résoudre les problèmes sociaux et économiques auxquels le Territoire se heurte. Nous ne pouvons notamment être d'accord sur l'évaluation donnée des entretiens entre la délégation du Congrès de Micronésie et les représentants des Etats-Unis sur le statut politique futur de la Micronésie. Ces entretiens, comme la chose a déjà été notée, se sont déroulés dans le secret le plus absolu et sans participation des Nations Unies, dans une situation d'inégalité très nette pour la population des Iles, ce qui a permis à l'Autorité administrante d'exercer une pression sur les Micronésiens afin de les amener à accepter des conditions susceptibles de permettre aux Etats-Unis de perpétuer leur autorité sur ce Territoire sous tutelle.

Nous voudrions également souligner qu'en présence de tout accord sur le statut politique futur de ce Territoire sous tutelle, le peuple micronésien doit avoir droit à la libre détermination jusqu'à la pleine indépendance. Toute tentative de limiter ce droit et d'imposer des conditions quelles qu'elles soient constituerait une violation de la Charte et de l'Accord de tutelle. Le peuple micronésien a seul le droit de disposer de son destin et de choisir son avenir. Personne, non pas même l'Autorité administrante, n'a le droit de limiter ou de compromettre sa souveraineté de quelque manière que ce soit.

Nous ne sommes pas non plus d'accord sur la recommandation contenue au paragraphe 69 du rapport qui, en fait, favorise le plan de fragmentation du Territoire sous tutelle. La délégation soviétique estime que seul le Congrès micronésien peut négocier le statut politique futur du Territoire.

Enfin, le rapport ne nous semble pas présenter avec une objectivité suffisante la situation dans le Territoire sous tutelle dans le domaine de l'économie, de l'enseignement et de la santé. La situation, sur ces points, reste peu satisfaisante. On ne saurait considérer comme suffisantes les mesures prises par l'Autorité administrante en ce qui concerne le transfert des pouvoirs et l'expansion des responsabilités des organes centraux et locaux du pouvoir micronésien, de même que l'accès des représentants de la population autochtone du Territoire à des postes administratifs responsables.

Pour ces raisons, la délégation soviétique s'est abstenue lors du vote sur le rapport concernant le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

M. SACKSTEDER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Si la délégation des Etats-Unis s'est trouvée voter au côté de l'Union soviétique au moment de l'adoption du rapport sur le Territoire des Iles du Pacifique, ce n'était pourtant pas pour les mêmes raisons.

Nous estimons que le rapport a été élaboré avec soin de manière à exprimer le débat tel qu'il s'est déroulé au Conseil ainsi que les opinions de la majorité de ses membres. Ces opinions de la majorité sont, dans l'ensemble, celles de ma délégation, et je puis assurer les membres du Conseil que, dans les années à venir, mon gouvernement, dans toute la mesure de ses capacités cherchera à exécuter les recommandations et conclusions formulées avec tant de soin par le Comité de rédaction et approuvées il y a quelques minutes par le Conseil. ~

Notre abstention pendant le vote est due uniquement à ce que, pendant les mois à venir, nous comptons poursuivre des négociations délicates et menées sans hâte avec les représentants de la Micronésie sur le statut futur du Territoire, et nous ne croyons pas pouvoir nous engager à priori à mettre pleinement en oeuvre chacune des recommandations formulées dans ce document s'il devait s'avérer que cette application est impossible en tout ou en partie. C'est la seule raison de notre abstention.

Nous tenons à remercier les membres du Comité de rédaction d'avoir travaillé avec tant de soin et à leur faire savoir une fois de plus que nous tiendrons compte de ces conclusions et recommandations pour nous guider dans les mesures que nous prendrons dans les mois à venir.

ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE AU CONSEIL DE SECURITE (T/L.1176)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité apparaît dans le document T/L.1176. Ce document contient la première partie du rapport. Conformément à la décision prise par le Conseil ce matin, la partie II comprendra le document de travail révisé concernant la situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (T/L.1170 et Add.1) et les conclusions et recommandations contenues dans le document T/L.1173. Elle sera complétée par les chapitres contenant les observations des membres du Conseil exprimant leurs opinions personnelles. Je crois savoir que les membres du Conseil ont déjà reçu un projet de texte qui, une fois qu'ils auront apporté les corrections voulues, sera incorporé dans le rapport. Quelqu'un a-t-il des observations à faire sur ce projet de rapport au Conseil de sécurité? S'il n'y a pas d'observations, je vais mettre aux voix le projet de rapport dans son ensemble.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de rapport est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique qui désire expliquer son vote.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La délégation soviétique s'est abstenue lors du vote sur le rapport dans son ensemble pour les mêmes raisons qui l'ont poussée à s'abstenir lors du vote sur le rapport du Comité de rédaction.

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES AUTORITES ADMINISTRANTES SUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1971 :

b) NOUVELLE-GUINEE (T/1733 et Add.1; T/L.1171 et Corr.1 et Add.1; T/L.1175) (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le rapport du Comité de rédaction figure dans le document T/L.1175.

Sur l'invitation du Président, M. Pearsall, Représentant spécial, prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis pour présenter le rapport du Comité de rédaction

M. SACKSTEDER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

J'ai le plus grand plaisir à présenter au Conseil, au nom des délégations du Royaume-Uni et des Etats-Unis, le rapport du Comité de rédaction sur la situation au Papua-Nouvelle-Guinée.

A sa 1401^{ème} séance, le 8 juin 1972, le Conseil a nommé un Comité de rédaction composé de membres des délégations du Royaume-Uni et des Etats-Unis pour formuler des recommandations et des conclusions sur la situation au Papua-Nouvelle-Guinée afin de les inclure dans le rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale. Le Comité de rédaction avait un excellent matériel de base cette année. Il bénéficiait du rapport annuel sur le Papua-Nouvelle-Guinée et de son supplément, des déclarations du Représentant spécial de l'Australie et des Conseillers spéciaux qui ont fort bien répondu aux questions, et du rapport de la Mission de visite chargée d'observer les récentes élections à la Chambre d'assemblée. Il a élaboré le projet de rapport contenu dans le document T/L.1175, dont le Conseil est maintenant saisi.

Le Comité de rédaction a rédigé, d'après les renseignements fournis, des recommandations et conclusions qui, à notre avis, expriment les opinions de la majorité des membres du Conseil. Ces recommandations et conclusions se divisent en six catégories, traitant d'abord des généralités et ensuite du progrès politique, du progrès économique, du progrès social, du progrès de l'enseignement et de la fixation d'un délai définitif et d'étapes intermédiaires pour l'accession à l'autonomie ou à l'indépendance.

Le Comité recommande au Conseil de tutelle d'adopter le document de travail révisé sur la situation au Papua-Nouvelle-Guinée (T/L.1171 et Corr.1 et Add.1) comme texte de base pour l'établissement du chapitre traitant de la situation dans ce territoire, qui sera inclus dans le prochain rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale.

Le Comité recommande également au Conseil de tutelle d'adopter les conclusions et recommandations qui figurent dans l'annexe et de les inclure à la fin des sections ou sous-sections appropriées du chapitre relatif à ce territoire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Quelqu'un a-t-il des observations à faire sur le rapport, avant que je mette celui-ci aux voix?

M. BLANC (France) : Il s'agit seulement d'un petit détail : il est dit, au début de ce rapport, que le Territoire jouit maintenant de son premier gouvernement national. La sagesse paysanne veut que l'on ne confonde pas les fiançailles avec le mariage. Je crois donc qu'il serait plus sage de ne pas parler de "gouvernement national" quand on en est encore au stade d'un cabinet territorial.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Peut-être est-ce la publication des bans!

Je propose au Conseil d'examiner d'abord le projet de conclusions et de recommandations qui figure dans l'annexe, section par section.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas d'observations sur la section A "Généralités", je vais mettre aux voix les paragraphes 1 à 3 de cette section.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section A est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un membre du Conseil désire-t-il faire des observations sur la section B, "Progrès politique"?

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Nous aimerions avoir un vote séparé sur le paragraphe 9 de la section B.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres observations, je vais mettre aux voix le paragraphe 9.

Par 3 voix contre une, avec une abstention, le paragraphe 9 est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix la section B - paragraphes 4 à 24 - dans son ensemble.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section B dans son ensemble est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un membre désire-t-il faire des observations sur la section C, "Progrès économique"? Dans la négative, je mettrai aux voix la section C - paragraphe 25 à 38.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section C est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un membre désire-t-il faire des observations sur la section D, "Progrès social"? Dans la négative, je mettrai aux voix la section D - paragraphes 39 à 45.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section D est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un membre désire-t-il faire des observations sur la section E, "Progrès de l'enseignement"? Dans la négative, je mettrai aux voix la section E - paragraphes 46 et 47.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section E est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un membre désire-t-il faire des observations sur la section F, "Fixation d'un délai définitif et d'étapes intermédiaires pour l'accession à l'autonomie ou à l'indépendance"? Dans la négative, je mettrai aux voix la section F - paragraphes 48 à 54.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la section F est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au paragraphe 5 de son rapport (T/L.1175), le Comité de rédaction recommande au Conseil de tutelle d'adopter les conclusions et recommandations qui figurent dans l'annexe au rapport et de les inclure à la fin des sections ou sous-sections appropriées du chapitre relatif au Papua-Nouvelle-Guinée. Je mets maintenant cette recommandation aux voix.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la recommandation est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au paragraphe 4 de son rapport, le Comité de rédaction recommande au Conseil de tutelle d'adopter le document de travail révisé sur la situation au Papua-Nouvelle-Guinée (T/L.1171 et Corr.1 et Add.1) comme texte de base pour l'établissement du chapitre traitant de la situation dans ce territoire qui sera inclus dans le prochain rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale. Je mets maintenant cette recommandation aux voix.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la recommandation est adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le rapport du Comité de rédaction dans son ensemble.

Par 3 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le rapport du Comité de rédaction dans son ensemble (T/L.1175) est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un membre du Conseil désire-t-il expliquer son vote?

Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Le projet de rapport du Comité de rédaction, de l'avis de la délégation soviétique, ne contient pas d'évaluation de la situation réelle dans le Territoire du Papua-Nouvelle-Guinée - situation que le Conseil a étudiée assez en détail sur la base des déclarations faites par les représentants des partis politiques du Territoire et des renseignements soumis par l'Autorité administrante et les membres de la Mission de visite. Par exemple, le rapport marque une satisfaction particulière à l'égard des activités de la Puissance administrante concernant le progrès politique, économique et social du Territoire, et nous ne saurions être d'accord.

A l'étape actuelle du travail du Conseil, nous n'avons pas l'intention de répéter toutes les observations et évaluations de la situation dans le Territoire que nous avons formulées précédemment en évoquant des faits à l'appui. Nous nous bornerons à souligner que l'évolution de la population du Papua-Nouvelle-Guinée vers l'autonomie et l'indépendance a nettement tardé. L'Autorité administrante continue de se soustraire à la nécessité d'indiquer des délais précis - pour ne pas parler de délai définitif - pour l'accession du Territoire à l'autonomie et à l'indépendance.

M. Safronchuk (URSS)

Cependant, le Comité de rédaction s'est, en fait, solidarisé avec cette situation anormale en proposant, au paragraphe 5⁴ de son rapport, que le Conseil déclare que l'établissement d'un calendrier détaillé en vue de l'accession à l'indépendance pourrait se révéler impossible. Notre délégation n'est pas d'accord sur ce point et ne saurait appuyer cette manière d'aborder la question du destin de la population du Papua-Nouvelle-Guinée.

Au paragraphe 9 du rapport, il est proposé que le Conseil se déclare satisfait des efforts de l'Administration en matière d'éducation politique de la population. Cependant, comme l'a dit la Mission de visite - et le fait est mentionné au paragraphe 10 du rapport du Comité -, le concept d'autonomie et d'indépendance n'est pas encore tout à fait clair pour beaucoup de gens dans le Territoire; et nous ne parlons même pas de la situation déplorable qui existe dans le domaine de l'instruction publique en raison du taux insignifiant de scolarisation.

Dans la section consacrée au progrès économique, on ne trouve aucune recommandation sur la nécessité de prendre des mesures efficaces afin de lutter contre la mainmise des capitaux étrangers au Papua-Nouvelle-Guinée, alors que les capitaux étrangers n'ont cure des intérêts du Territoire et cherchent simplement à en extraire des bénéfices toujours plus importants.

M. Safronchuk (URSS)

L'économie du territoire, comme notre délégation l'a déjà souligné, reste en fait une réserve de matières premières pour la métropole, a un caractère unilatéral et dépend de la production de deux ou trois produits d'exportation dont les prix, à la suite des fluctuations sur le marché mondial, sont des moins stables, ce qui prive l'économie du territoire de toute stabilité et entraîne un déficit et un déséquilibre de la balance des paiements. Nous pensons qu'il conviendrait de ne pas ignorer ces problèmes et de proposer à la Puissance administrante de prendre des mesures concrètes pour empêcher un accroissement de l'afflux des capitaux étrangers, pour réduire la fuite des bénéfices vers l'étranger, et pour faire cesser l'extraction forcée de matières premières précieuses dont la transformation se fait à l'étranger et non pas sur place.

Tous ces problèmes sont présentés sous un jour très rose. Aux parties D et E on parle aussi du progrès social et du progrès de l'enseignement, encore que cela ne concorde pas avec les renseignements fournis par la Puissance administrante elle-même. Bien sûr, le rapport contient aussi des recommandations utiles notamment sur la nécessité d'augmenter les pouvoirs des organes de gouvernement local, sur les observations critiques de la mission de visite qu'il convient d'adopter, sur la nécessité de donner aux autochtones une plus grande possibilité de participer aux activités industrielles des sociétés qui fonctionnent dans le territoire, sur la nécessité d'élargir les organes de gouvernement au moyen de cadres locaux, etc.

Comme au paragraphe 50 du rapport il est fait allusion à la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale, nous voudrions répéter ce que nous avons déjà dit, à savoir que cette résolution n'a pas de rapport avec les objectifs du régime de tutelle.

Pour toutes ces raisons, la délégation soviétique s'est abstenue lors du vote sur le rapport du Comité de rédaction.

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'est abstenue lors du vote de ce rapport. Nous l'avons fait, conformément à

M. Ashwin (Australie)

notre tradition. En effet, en notre qualité de représentants de la Puissance administrante, nous avons le devoir de participer pleinement aux débats et de répondre aux questions des membres du Conseil mais, en cette qualité, nous ne pouvons pas faire de recommandations à la Puissance administrante. Je puis cependant assurer le Conseil que la Puissance administrante et le Gouvernement, au Papua-Nouvelle-Guinée, étudieront soigneusement le rapport du Conseil et examineront favorablement ses recommandations.

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LES ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE DU PAPUA-NOUVELLE-GUINÉE EN 1972 (T/1732 et Corr.1; T/L.1174/Rev.1) (suite)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que ce point a déjà été examiné avec le rapport de l'Autorité administrante du Papua-Nouvelle-Guinée.

Le Conseil est maintenant saisi d'un projet de résolution sur ce sujet (T/L.1174/Rev.1). Je donne la parole au représentant de la France pour qu'il nous présente ce projet.

M. BLANC (France) : En présentant ce projet de résolution (T/L.1174/Rev.1), je voudrais rappeler que la Mission de visite s'est rendue dans le Territoire sur l'invitation de la Puissance administrante, qui nous avait été faite l'an dernier. Nous avons donné suite à cette proposition et nous avons désigné une mission qui s'est rendue dans le territoire pour y observer les élections.

Quel était l'objet de cette mission? C'était de s'assurer que la consultation électorale était organisée d'abord avec des moyens techniques convenables, ensuite avec soin, enfin avec impartialité. Cette mission nous a fait rapport avec beaucoup de détails, beaucoup de précision. Nous avons constaté que, sous votre direction, Monsieur le Président, nos collègues s'étaient rendus dans toutes les régions du Territoire, au prix, certainement, d'une grande fatigue car ceux qui ont parcouru le Territoire savent combien il est difficile d'aller de district en district, pendant le délai extrêmement bref qui vous était imparti. Votre conclusion est nette : c'est que si quelques suggestions techniques peuvent être faites pour améliorer encore les règlements électoraux, dans l'ensemble les méthodes adoptées sont convenables et surtout, ce qui est peut-être encore plus important, l'Administration et le Directeur des élections que nous avons eu le plaisir d'entendre et à l'activité duquel je voudrais encore rendre hommage, ont veillé à ce que ces règlements soient bien appliqués, soient efficacement appliqués. La première réponse est donc, dans l'ensemble, positive; la seconde est nettement positive; la troisième ne l'est pas moins.

Votre conclusion est très nette sur ce point : les élections ont été parfaitement impartiales. Nous avons tiré le plus grand profit de votre rapport et nous avons également tiré le plus grand profit de l'existence même des élections. Pendant tous nos débats, nous pourrions même dire que cette élection, en tant que telle, cette élection, par ses résultats, cette élection, par ce qu'elle annonce pour l'avenir, a été l'élément central de notre débat sur la Nouvelle-Guinée. Je propose donc que nous prenions acte du rapport de la mission de visite, que nous appelions l'attention sur le fait que, pour formuler ses propres conclusions et recommandations sur la question, le Conseil a tenu compte

M. Blanc (France)

des observations - nous venons d'ailleurs de le voir - et, enfin - ceci n'est pas le moins important - que nous exprimions à vous, Monsieur le Président, et à nos collègues, notre satisfaction pour le travail accompli.

La petite révision qui a modifié le texte original s'explique, je pense, d'elle-même. Il s'agissait, comme je le mentionnais il y a quelques instants, de rappeler la présence et le concours des conseillers spéciaux à nos débats et, notamment, de ce conseiller spécial particulièrement informé du problème qu'était le Directeur des élections, M. Kaumi. Je pense, par conséquent, que ces petites modifications ne troubleront pas mes collègues et qu'elles seront comprises comme pouvait l'être le projet de résolution qui était présenté sous la cote T/L.1174.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Quelqu'un désire-t-il faire des observations sur ce projet de résolution?

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La délégation de l'URSS ne s'opposera pas à l'adoption du projet de résolution sur le rapport de la mission de visite des Nations Unies chargée d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972 compte tenu des réserves que nous avons déjà formulées au sujet de cette question lors de la séance du 8 juin, lorsque nous avons présenté nos observations à l'occasion de l'examen du rapport de la mission de visite. La délégation soviétique aurait deux souhaits à exprimer au sujet de ce projet de résolution. D'abord, après le premier paragraphe du préambule, nous aimerions que l'on ajoute un paragraphe, qui serait à insérer entre le deuxième et le troisième paragraphes actuels du préambule et qui se lirait

"Constatant que la composition de la mission de visite, conformément au souhait de l'Assemblée générale exprimé dans la résolution 2590 (XXIV) comprenait, après consultations avec les membres du Comité spécial chargé de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de la Puissance administrante, des représentants de pays non membres du Conseil de tutelle."

M. Safronchuk (URSS)

En second lieu, à la fin du deuxième paragraphe du présent projet de résolution, nous proposons d'ajouter les mots suivants : "ainsi que celles faites par les membres de la Mission de visite". Le paragraphe se lirait alors comme suit :

"Ayant entendu, au sujet dudit rapport, les déclarations faites par le représentant de l'Australie et celles des conseillers spéciaux dont l'un était l'organisateur en chef des élections au Papua-Nouvelle-Guinée, ainsi que celles faites par les membres de la Mission de visite", car nous avons en fait entendu des déclarations faites par des membres de la Mission de visite comme M. Aryubi et M. Psoncak. Par conséquent, nous pensons qu'il s'agit là d'un fait qui devrait figurer en bonne place dans le projet de résolution.

M. WEIR (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais juste faire une observation à propos du deuxième amendement présenté par le représentant de l'Union soviétique.

Si j'ai bien compris, cet amendement se lira "ainsi que celles faites par les membres de la Mission de visite". Je voudrais suggérer que l'on n'emploie pas l'article défini puisque tous les membres de la Mission n'ont pas pris la parole au Conseil.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Nous n'avons aucune objection à l'encontre de ce changement de rédaction car dans la version russe il n'a aucune portée et la formulation ne sera pas altérée.

M. SACKSTEDER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation n'a pas d'objections aux propositions faites par le représentant de l'Union soviétique. Nous considérons favorablement l'inclusion, telle qu'il l'a proposé, d'un nouveau paragraphe dans le préambule. Nous n'avons aucune objection contre l'addition du membre de phrase "ainsi que celles faites par des membres de la Mission de visite" au troisième paragraphe du préambule dans la mesure où, bien sûr, il est bien entendu que le Conseil parle ici des déclarations faites par les membres de la Mission de visite à propos des élections et non pas des autres déclarations qu'ils ont faites devant le Conseil lorsqu'ils ont pris la parole.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Y a-t-il d'autres observations?

Je pense que les membres du Conseil voudront voter en premier lieu sur les deux amendements présentés par le représentant de l'Union soviétique en y incorporant le sous-amendement proposé par le représentant du Royaume-Uni qui a été accepté.

Nous voterons d'abord le deuxième amendement ajoutant au deuxième paragraphe du préambule les mots "ainsi que celles faites par des membres de la Mission de visite".

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, l'amendement est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix l'autre amendement présenté par le représentant de l'Union soviétique, par lequel il propose d'ajouter un nouveau paragraphe au préambule du projet de résolution. Ce nouveau paragraphe se placerait entre le deuxième et le troisième paragraphes actuels. Le texte du nouveau paragraphe proposé a été lu il y a un instant.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, l'amendement est adopté.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, l'amendement est adopté.

Le FRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil va maintenant voter sur le projet de résolution dans son ensemble, tel qu'amendé.

Par 4 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution dans son ensemble (T/1174/Rev.1) tel qu'amendé, est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Australie pour une explication de vote.

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'est abstenue pour les mêmes raisons qui nous avaient poussés à nous abstenir lors du vote du rapport du Conseil sur la situation dans le territoire du Papua-Nouvelle-Guinée, et ce, en raison du contenu du paragraphe 5 qui "invite l'Autorité administrante à tenir compte de ces recommandations"; naturellement, nous n'avons qu'en notre qualité de représentant de la Puissance administrante, nous ne pouvons pas faire de recommandations officielles à cette Puissance.

Toutefois, nous tenons à assurer le Conseil que nous avons grandement apprécié le rapport de la mission de visite et lui rappeler que le fonctionnaire en chef chargé de l'organisation des élections au Papua-Nouvelle-Guinée lui a donné l'assurance qu'il appréciait grandement ce rapport et qu'il serait pleinement tenu compte, à l'occasion de l'examen futur du système électoral en Papua-Nouvelle-Guinée, des recommandations faites par la Mission de visite.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire trois autres observations. Tout d'abord, mon Gouvernement a été très heureux que le Conseil ait jugé bon d'accepter notre invitation d'envoyer une mission de visite chargée d'observer les élections et très heureux également que la Mission se soit rendue sur place. Les élections qui se sont déroulées au Papua-Nouvelle-Guinée au début de cette année avaient, de toute évidence, un caractère très important. En second lieu, nous avons été très heureux de constater que cette mission de visite était composée à la fois de représentants du Conseil et de représentants du Comité des Vingt-Quatre. Enfin, nous avons accueilli avec satisfaction la participation aux discussions du Conseil des deux autres membres de la Mission de visite qui ne sont pas membres de ce Conseil.

RESOLUTION 2865 (XXVI) DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA QUESTION DU PAPUA-NOUVELLE-GUINEE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que ce point de l'ordre du jour a déjà été examiné par le Conseil lors de la discussion du rapport annuel de l'Autorité administrante et du rapport de la Mission de visite chargée d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972.

Le Conseil a adopté les conclusions et recommandations contenues dans le document T/L.1175, ainsi que la résolution relative au rapport de la Mission de visite.

Je me permets donc de suggérer que, dans son rapport à l'Assemblée générale, le Conseil de tutelle attire l'attention sur les décisions prises à cet égard ainsi que sur les observations formulées au cours du débat.

Si je n'entends pas d'objection à cette procédure, je considérerai que le Conseil est d'accord.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil a maintenant achevé l'examen de ses points de l'ordre du jour concernant le Papua-Nouvelle-Guinée.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais saisir cette occasion pour dire combien nous avons hautement apprécié la contribution du Représentant spécial, des Conseillers spéciaux, et des membres de la Mission de visite aux délibérations du Conseil. Je voudrais remercier tout particulièrement le Représentant spécial qui se trouve encore parmi nous aujourd'hui, pour le rapport et l'analyse aussi complets que détaillés qu'il nous a faits de l'évolution de la situation au Papua-Nouvelle-Guinée. Nous savons qu'il a consacré de nombreuses années au développement du territoire et nous avons éprouvé un vif plaisir à le voir participer cette année encore aux travaux du Conseil. Nous espérons également avoir le plaisir de bénéficier de sa présence au cours des sessions futures du Conseil.

M. Pearsall, représentant spécial, se retire.

COOPERATION AVEC LE COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les membres du Conseil se rappelleront que ce point de l'ordre du jour découle de la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci décidait de créer le Comité spécial et priait le Conseil de tutelle de l'aider dans ses travaux.

Je me permets de suggérer que le Conseil attire l'attention de l'Assemblée générale sur la coopération très utile qui a encore eu lieu cette année entre le Conseil de tutelle et le Comité spécial des Vingt-Quatre, grâce à la participation de deux représentants non membres de ce Conseil à la Mission de visite chargée d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972. En ma qualité de Président du Conseil, je me permets également de demander l'autorisation, comme les années précédentes, d'adresser une lettre au Président du Comité des Vingt-Quatre pour l'informer des décisions prises par le Conseil à la présente session au sujet des deux Territoires sous tutelle, et pour lui faire part de mon désir continu de discuter, en tant que représentant du Conseil, avec le Président du Comité des Vingt-Quatre, de toute aide complémentaire dont le Comité pourrait avoir besoin de la part du Conseil de tutelle.

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Les représentants du Conseil savent, je pense, qu'une Mission de visite du Comité des Vingt-Quatre va se rendre, sur l'invitation du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, dans l'île de Nioué. En fait, elle doit quitter New York ce matin. Je voudrais, dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, informer le Conseil que mon gouvernement a invité les trois membres de la Mission - qui sont le Président du Comité spécial, l'un des Vice-Présidents et le représentant de la Suède - à se rendre à Canberra, lorsqu'ils auront terminé leur mission à Nioué, pour s'entretenir avec les représentants de l'Autorité administrante du Papua-Nouvelle-Guinée et se rendre ensuite pour une courte visite dans ce territoire même.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : C'est là encore un élément de coopération entre nos deux organismes, dont je pourrai parler dans la lettre que je vais envoyer au Président du Comité spécial.

S'il n'y a pas d'objections à cette procédure, je considérerais que le Conseil l'accepte.

Il en est ainsi décidé.

ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE A L'ASSEMBLEE GENERALE (T/L.1177)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de rapport est contenu dans le document portant la cote T/L.1177. Ce document a été préparé par le Secrétariat conformément à la pratique habituelle. Avant de mettre aux voix ce projet de rapport, je tiens à informer les représentants que les décisions qui ont été prises lors de séances précédentes, ainsi que les résumés des déclarations faites lors de la discussion, seront inclus dans ce rapport, étant entendu que les résumés des déclarations pourront être modifiés par la suite si les délégations souhaitent y apporter des corrections.

Conformément à la décision prise par le Conseil ce matin lors de l'approbation du rapport du Comité de rédaction sur la Nouvelle-Guinée, la partie II du rapport sera composée d'un document de travail révisé, à savoir le document portant la cote T/L.1171 et Corr.1, ainsi que des conclusions et recommandations qui apparaissent en annexe au document T/L.1175. Cette partie du rapport sera complétée par l'addition d'une section comprenant les observations des membres du Conseil de tutelle, représentant leurs opinions individuelles sur ce point seulement.

Le Président

Je crois savoir que les membres du Conseil ont déjà reçu le projet de rapport contenant leurs observations individuelles. Lorsque les représentants auront apporté les corrections nécessaires, ce texte sera incorporé au rapport.

Est-ce qu'un représentant désire commenter le projet de rapport?

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le paragraphe 29 du projet de rapport (T/L.1177) qui se lit ainsi :

"A sa 1403ème séance, le 14 juin 1972, le Conseil a examiné le point de son ordre du jour concernant cette question et a décidé d'appeler l'attention sur le fait que pendant l'examen de la situation dans les territoires sous tutelle les membres du Conseil avaient porté une attention toute particulière aux mesures prises pour transférer tous les pouvoirs aux peuples de ces territoires conformément à leur volonté et à leur désir librement exprimés..."

Il me semble que les mots "mesures prises" devraient être remplacés par "les mesures qui devraient être prises". Je crois que cet amendement découle de nos discussions car si nous adoptons le mot "prises" nous donnons l'impression que nous sommes satisfaits des mesures déjà prises et que tout est déjà fait, alors que la discussion a bien montré qu'il faut encore prendre des mesures à l'avenir. C'est là ma première demande.

Ma deuxième demande porte sur le paragraphe 30 qui suit immédiatement. Ce paragraphe se lit ainsi :

"Le Conseil a par ailleurs décidé d'appeler l'attention des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur les conclusions et recommandations adoptées au sujet de l'accession de ces deux territoires sous tutelle à l'autonomie ou à l'indépendance..."

Il me semble que l'expression "ces deux territoires sous tutelle" n'est pas juste parce que le Papua n'est pas un territoire sous tutelle; c'est un territoire non autonome. Nous proposons donc de supprimer les mots "sous tutelle" et de dire simplement "ces deux territoires".

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais seulement faire une observation préliminaire au sujet des suggestions que vient de faire le représentant de l'Union soviétique.

En ce qui concerne sa suggestion relative au paragraphe 30, personnellement, je n'ai pas d'objection.

En ce qui concerne sa suggestion relative au paragraphe 29, il est certainement vrai qu'il faudra prendre de nouvelles mesures à propos du Papua-Nouvelle-Guinée. Comme nous l'avons expliqué dans notre déclaration, à l'heure actuelle, ces mesures font l'objet de discussions tant au sein de mon gouvernement que du Gouvernement du Papua-Nouvelle-Guinée et des négociations auront lieu dans un avenir très proche à leur propos. Cependant, s'il est vrai, bien sûr, que le Conseil au cours de ses discussions sur le territoire a envisagé de nouvelles mesures à prendre, il a également examiné les mesures déjà prises. Si l'on ne parle que du Papua-Nouvelle-Guinée, de nombreuses mesures ont déjà été prises pour transférer les pouvoirs. Il me semble donc que le texte qui figure dans le rapport est en fait satisfaisant.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Nous sommes d'accord avec le représentant de l'Australie pour dire que l'on a examiné les mesures déjà prises et que l'on a envisagé également les mesures qui devaient être prises.

J'apporte donc un amendement à mon amendement et je propose ceci : "les membres du Conseil ont porté une attention toute particulière aux mesures prises et qu'il faudra encore prendre pour transférer tous les pouvoirs aux peuples de ces territoires...". Je conserve donc la formule qui figurait dans le texte et j'ajoute "et qu'il faudra encore prendre".

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Cet amendement me paraît parfaitement satisfaisant et je l'accepte.

M. BLANC (France) : A propos de la modification concernant le paragraphe 30, si l'on tient absolument à sortir de la difficulté mentionnée par le représentant de l'Union soviétique, disons simplement "des territoires sous tutelle" au sujet de l'accession des territoires sous tutelle à l'autonomie et à l'indépendance. De cette façon nous ne provoquerons pas de problèmes juridiques extrêmement délicats.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais simplement faire remarquer que si nous modifions ce texte ici, nous modifierons la décision que nous avons déjà prise à la 1403ème séance. Evidemment, rien ne nous empêche de le faire.

Y a-t-il d'autres observations?

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Nous acceptons l'amendement proposé par le représentant de la France, qui consisterait à dire tout simplement : "... des Territoires sous tutelle à l'autonomie ou à l'indépendance", c'est-à-dire que l'on supprimerait les mots "ces deux". Je pense que cela refléterait mieux la réalité de la situation.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas quelles décisions antérieures du Conseil pourraient nous empêcher d'apporter un amendement à ce paragraphe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil est parfaitement libre de revenir sur des décisions antérieures; mais je voulais simplement rappeler que ce texte avait déjà été adopté. Nous pouvons l'amender si le Conseil le désire.

Je propose de mettre aux voix l'amendement au paragraphe 30 qui vient d'être proposé et qui se lirait comme suit : "... au sujet de l'accession des Territoires sous tutelle à l'autonomie ou à l'indépendance...".

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement à la quatrième ligne du paragraphe 29, tendant à ce qu'il soit dit : "... une attention toute particulière aux mesures prises et qu'il faudra encore prendre pour transférer...".

Par 4 voix, contre zéro, avec une abstention, l'amendement est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres observations sur le rapport, je le mettrai aux voix, tel qu'il a été amendé, dans son ensemble.

Par 4 voix, contre zéro, avec une abstention, le rapport tel qu'amendé, est adopté dans son ensemble.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une explication de vote.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Nous voulons seulement déclarer que nous nous sommes abstenus lors du vote sur le rapport dans son ensemble pour les raisons qui ont motivé notre abstention lors du vote sur le rapport du Comité de rédaction relatif à la situation dans le Territoire sous tutelle du Papua-Nouvelle-Guinée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi terminé l'examen de l'ordre du jour du Conseil pour sa tente-neuvième session.

CLOTURE DE LA SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au moment où notre session de 1972 touche à sa fin, je désire remercier les membres du Conseil pour le zèle et le soin avec lesquels, ils ont examiné les différents points de l'ordre du jour et pour la franchise dont ils ont fait preuve au cours de cet examen. Je tiens à remercier tout particulièrement les membres du Conseil pour la ponctualité dont ils ont fait preuve, ce qui nous a permis de commencer nos séances assez tôt et, ainsi, de terminer nos travaux dans des délais satisfaisants. Je crois que nous avons donné un exemple qui pourrait être suivi par d'autres organes des Nations Unies. Je remercie aussi les membres du Conseil pour la patience qu'ils ont eue à l'égard du Président.

Je désire remercier le Secrétaire général adjoint, M. Tang, qui nous a consacré tant de temps alors qu'il a beaucoup d'autres tâches à remplir. Sa participation nous a été fort utile et nous avons apprécié sa présence.

Je tiens également à remercier les membres du Secrétariat pour la préparation si excellente des documents qui ont grandement facilité la tâche du Président et les travaux du Conseil au cours des dernières semaines. Je remercie le préposé au Service des conférences, les interprètes, les sténographes de séance, les fonctionnaires du Service de presse et tous les autres membres du Secrétariat qui se trouvent parmi nous et nous ont aidés dans nos travaux.

Je crois que notre session a été très fructueuse et je pense qu'elle a véritablement contribué au progrès des Territoires vers l'indépendance. Comme je l'ai dit dans mon discours d'ouverture de la session, le Conseil de tutelle joue un rôle unique aux Nations Unies en ce sens qu'il a déjà accompli une très grande partie de sa tâche et qu'il s'est presque anéanti lui-même. J'aurais été heureux de présider la session de dissolution du Conseil, mais cela demandera encore un certain temps. Nous sommes toutefois sur la bonne voie et je crois que nous pouvons envisager cet objectif en sachant tout ce que cela représente pour la libre détermination des peuples qui ont été si longtemps sous la tutelle des Nations Unies par le truchement des puissances administrantes. Je pense à ce que cela représente pour tous ceux qui ont participé à cette évolution aux différentes étapes du développement de ces territoires.

Le Président

Je conclurai ces remarques en vous disant à nouveau combien je vous remercie pour votre coopération et votre assistance qui ont permis de mener à bien les travaux de cette trente-neuvième session.

J'ajouterai qu'un membre du Conseil, M. Sacksteder, doit prochainement nous quitter pour assumer de nouvelles fonctions. Il a participé aux travaux du Conseil depuis plusieurs années avec zèle et diligence. Nous lui souhaitons le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous avons accueilli cette année de nouveaux membres, en particulier l'ambassadeur Safronchuk, de l'Union soviétique, et aussi M. Weir, du Royaume-Uni, qui n'est pas un inconnu dans cette enceinte. M. Ashwin et M. Blanc sont des piliers du Conseil depuis fort longtemps. Je dis à tous : merci et au revoir.

M. WEIR (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir fait figurer ma délégation dans les remerciements que vous avez adressés aux membres du Conseil. La délégation du Royaume-Uni a le plus vif plaisir à vous féliciter de la courtoisie, de la sagesse, du savoir-faire et de la rapidité avec lesquels vous avez présidé aux travaux de la trente-neuvième session du Conseil de tutelle. Fidèle à ses traditions, le Conseil nous semble avoir donné une démonstration de son aptitude à mener son travail à bien de manière constructive et pratique, et je pense comme vous, Monsieur le Président, qu'il pourrait bien y avoir là un exemple à l'intention de certains autres organes des Nations Unies. Nous pensons qu'il s'avèrera à la suite des travaux de cette session que le Conseil a fait de nouveaux progrès vers la réalisation, dans les deux Territoires sous tutelle restants, des objectifs énoncés au Chapitre XII de la Charte. L'évolution vers ce qui devrait être l'élimination définitive non seulement des responsabilités du Conseil mais du Conseil lui-même, est, vous l'avez dit, une sorte de disparition progressive de l'autorité que même ceux d'entre nous qui n'adhèrent pas aux théories de Karl Marx peuvent, je crois, considérer comme le parachèvement idéal de ce genre d'évolution politique dans cette voie. Le mérite de cette évolution revient pour une bonne part à la manière dont vous avez dirigé nos travaux, digne couronnement, qu'il me soit permis de le dire, du rôle éminent et actif que vous avez joué dans les affaires du Conseil pendant l'année écoulée.

Le Vice-Président n'a pas été amené à assumer des charges très lourdes pendant cette session, mais lorsqu'il l'a fait, il l'a fait avec sa maîtrise habituelle. Ma délégation est heureuse à l'idée de continuer de travailler avec lui pendant la durée de son mandat.

Nous regrettons fort de n'avoir pas été à même de bénéficier au cours de cette session de la présence des représentants de la République populaire de Chine. Nous espérons cependant qu'ils pourront venir à la quarantième session, et je suis certain qu'ils pourront alors jouer un rôle utile et positif.

Enfin, ma délégation voudrait rendre hommage aux membres du Secrétariat : d'abord au Secrétaire général adjoint, M. Tang, qui nous a fait l'honneur de venir ici; c'est, je crois, la première fois qu'il participe de manière officielle aux réunions d'un organisme important des Nations Unies.

Je tiens à remercier spécialement notre secrétaire, M. Pradas, qui connaît si bien les travaux du Conseil et son règlement et qui nous a tant aidés au cours de cette session. Enfin, je voudrais remercier, au nom de ma délégation, les autres membres du Secrétariat - interprètes, traducteurs et éditeurs, pour n'en citer que quelques-uns - dont l'aide n'est pas moins indispensable à l'achèvement fécond et rapide de nos travaux.

J'ajouterai, à titre de post-scriptum, que nous adressons nos bons vœux à M. Sacksteder dans ses fonctions nouvelles, faisant écho à ceux que le Président lui a déjà exprimés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses paroles généreuses.

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : A la première réunion de cette session, j'ai parlé du Papua-Nouvelle-Guinée et de la Micronésie en disant qu'ils se trouvaient à un carrefour. Il est évident maintenant, à mon avis, que le carrefour est dépassé et que l'un et l'autre Territoire suivent leurs voies rapidement vers la libre détermination. L'un de nos conseillers spéciaux, le Ministre du travail du Papua-Nouvelle-Guinée, M. Rea, a dit, comme vous du reste, Monsieur le Président, que le Conseil allait vers un état de chômage, ce qui est fort bien, je crois, et cette éventualité n'est plus très éloignée. Les peuples de Micronésie et du Papua-Nouvelle-Guinée ont décidé où ils voulaient aller, et à quelle cadence, et il est bon qu'il en soit ainsi, puisque les puissances administrantes sont également tenues de favoriser et d'encourager cette évolution et de jouer un rôle de catalyseur. Le sénateur Amaraich, du Congrès de la Micronésie, nous a clairement expliqué dans sa déclaration quel devait être le rôle de ce Conseil.

Je crois qu'au cours de cette session le Conseil a étudié la situation dans les deux Territoires de manière intensive; il me paraît être arrivé à des conclusions justes et objectives qui doivent pouvoir être utiles aux Gouvernements de Saïpan et Port Moresby et aux Gouvernements de Canberra et de Washington.

Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de nous avoir fait marcher droit, ou presque, en respectant les 10 minutes dont vous aviez parlé, et aussi de nous avoir permis d'achever nos travaux si rapidement.

Je voudrais féliciter le Vice-Président d'avoir tenu la tête haute et d'avoir évité la Présidence pendant la plus grande partie du temps. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Tang, qui a sacrifié beaucoup de son temps pour assister aux séances du Conseil; j'espère qu'il nous quittera avec l'impression que nous sommes un organisme sérieux et que, malgré notre composition assez restreinte, nous discutons des questions qui nous sont confiées de manière consciencieuse et, me semble-t-il, impartiale.

En conclusion, je voudrais remercier le Secrétaire du Conseil, M. Pradas, ses collaborateurs d'ici et du bâtiment, qui nous tant aidés en préparant les documents, les sténographes, les interprètes, les traducteurs, les préposés au Service des conférences et aux documents et tous les autres membres du Secrétariat qui ont participé à nos travaux.

J'ajouterai une chose : je souhaiterais qu'il soit possible au Secrétariat, au début de nos sessions, de nous donner une liste de ses membres qui participent à nos réunions, pour que nous ayons plus tôt l'occasion de les connaître.

Enfin, au nom du représentant spécial et des conseillers spéciaux, je voudrais vous remercier des aimables paroles que vous avez eues à leur endroit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de ses paroles généreuses.

M. BLANC (France) : Monsieur le Président, vous permettrez, je l'espère, à celui qui aurait pu être appelé à vous remplacer en cas de besoin de vous féliciter de l'attention que vous avez portée à la tenue ponctuelle, régulière et sereine des séances. L'esprit de méthode que vous avez apporté à la direction de nos travaux a permis à ce Conseil d'assumer pleinement sa tâche, qui est d'observer et de faciliter l'évolution des Territoires sous tutelle, et surtout de s'attacher au sort de leurs habitants.

Lorsque cette session s'est ouverte, vous veniez précisément de vous soumettre à ce que nous pourrions appeler un petit exercice de travaux pratiques; votre teint brûlé par le soleil montrait que vous aviez tenu à acquérir une expérience concrète des réalités néo-guinéennes. Ces fatigues n'étaient pas vaines, puisque vous nous avez apporté un témoignage vivant sur un événement qui va certainement transformer l'histoire du Territoire sous tutelle.

A mes remerciements, je voudrais associer le Secrétariat en la personne du chef du Département des affaires politiques et de la décolonisation, qui a tenu à assister très régulièrement à nos séances; en la personne aussi de notre secrétaire, qui nous a fait profiter de sa science véritablement encyclopédique de tous les problèmes de la tutelle, qu'ils soient techniques ou politiques, qu'ils soient bureaucratiques ou pratiques; en la personne aussi de toute l'équipe de la tutelle, que nous retrouvons chaque année avec autant de plaisir que de réconfort, et qui a obtenu de spectaculaires résultats dans le domaine de la traduction et de la diffusion.

Les interprètes ont été soumis à rude épreuve, et certain orateur a parfois exigé d'eux un peu trop de leur temps, de leurs minutes; qu'ils ne lui en veuillent pas et trouvent ici l'expression de mes remerciements.

Nous sommes topographiquement proches des secrétaires de séance; nous sommes donc bien placés pour mesurer leur peine et ne pas leur mesurer notre reconnaissance.

Vous venez, Monsieur le Président, de nous annoncer le départ de notre collègue Frederic Sacksteder; si nous ne savions pas qu'il est appelé à de nouvelles et importantes responsabilités sous un ciel plus lumineux que celui de New York, nous l'aurions pressé de renoncer; mais il n'en est rien et il ne nous reste plus qu'à regretter sa profonde connaissance de nos affaires, la vivacité de son intelligence qui le porte sans difficulté d'un problème à un autre et son inaltérable bonne humeur.

M. Blanc (France)

Le Conseil de tutelle, dit-on, se meurt. Eh bien! jamais mourant n'aura agonisé si heureux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France de ses paroles généreuses.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La délégation soviétique apprécie aussi vivement la façon dont vous avez dirigé la présente session du Conseil de tutelle, Monsieur le Président. La délégation soviétique vous est reconnaissante de vos efforts, qui ont permis à la présente session du Conseil de tutelle de se dérouler sur un plan très élevé et très sérieux. Nous remercions également votre suppléant et exprimons notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint, au Secrétaire du Conseil de tutelle et aux membres du Secrétariat, qui ont accompli un travail considérable et contribué à l'excellente organisation de la présente session, qui pourrait servir d'exemple à d'autres organes des Nations Unies.

Pour terminer, nous adressons nos meilleurs vœux de succès et de bonheur au représentant des Etats-Unis, M. Sacksteder, dans ses nouvelles activités.

M. SACKSTEDER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : En commençant ce qui sera certainement mon chant du cygne aux Nations Unies, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que mes collègues du Conseil des bons vœux que vous m'avez adressés personnellement au moment où je m'apprête à quitter le Conseil de tutelle et les Nations Unies pour assumer des fonctions nouvelles dans des domaines certainement plus arides.

Nous achevons la trente-neuvième session du Conseil de tutelle, ayant adopté nos rapports à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Si notre délégation a beaucoup regretté de ne pas vous avoir à sa tête, Monsieur le Président, nous avons été heureux de vous voir assumer, cette année, un rôle plus important et nous estimons que le libre flot de tant de renseignements, le libre échange de tant d'opinions divergentes dans une atmosphère aussi cordiale et sereine, ont été dus en grande partie à la façon calme et compétente dont vous avez guidé nos débats.

Nous croyons que le Conseil a eu la grande chance, cette année, de pouvoir profiter de la présence de nombreux ressortissants de Territoires sous tutelle, celle des trois conseillers spéciaux du Papua-Nouvelle-Guinée et des nombreux conseillers, pétitionnaires et observateurs de Micronésie qui se sont réunis ici, avec nous, à la présente session. Il n'a pas seulement été utile pour le Conseil de recevoir tant de renseignements de première main de ces territoires; ce fut aussi certainement une expérience enrichissante pour tous ces conseillers, pétitionnaires et

M. Sacksteder (Etats-Unis)

observateurs, qui ont eu l'occasion de voir le Conseil examiner la situation dans leurs Territoires. Ma délégation a été fort impressionnée - le Conseil aussi, sans doute - par la compétence manifeste et la compréhension des affaires gouvernementales des Conseillers spéciaux des deux Territoires et des pétitionnaires de Micronésie. Nous pensons que la façon dont ils ont participé à nos travaux est peut-être plus éloquente que les rapports les plus ~~complets~~ ou les études les plus laborieuses que nous pourrions entreprendre; ils constituent l'éloquent témoignage de l'évolution de ces populations vers leurs objectifs : autodétermination et indépendance.

Au cours des trois semaines et demie écoulées, le Conseil a travaillé activement et nous nous sommes prononcés sur un grand nombre de questions. Durant tout ce temps, l'importance du personnel actif et compétent du Secrétariat des Nations Unies a impressionné, une fois de plus, ma délégation, comme tant de fois par le passé; il ne faut pas, à notre avis, perdre de vue cette importance dans la masse de travail accompli avec tant de calme et de diligence. Nous remercions sincèrement tous les membres du Secrétariat de l'aide qu'ils nous ont toujours accordée avec patience, rapidité et bonne humeur. Bien entendu, nous sommes particulièrement reconnaissants au Département de la tutelle et de la décolonisation et à son éminent Secrétaire général adjoint, M. Tang, de s'être intéressés activement aux délibérations du Conseil. Nous remercions le secrétaire du Conseil, M. Pradas, et tous ses adjoints de leur contribution indispensable à nos travaux. Nous tenons à remercier aussi les membres du Service des conférences, les interprètes, les traducteurs, les sténographes-rédacteurs de séance et tous les autres membres du Secrétariat, sans l'aide desquels le Conseil n'aurait même pas pu commencer ses travaux.

A notre Vice-Président, nous dirons seulement que si sa tâche a été facilitée cette année, c'est certainement parce que nous le ménageons pour des fonctions encore plus importantes à l'avenir.

Nous-mêmes et d'autres membres du Conseil avons reconnu, à la présente session, la cordialité qui a régné au cours des entretiens entre les délégations de la Micronésie et des Etats-Unis sur le statut futur du Territoire, alors que, par leurs discussions, ils se rapprochaient du jour où cette tutelle particulière prendra

fin. Tous les participants ne sont pas d'accord sur les progrès réalisés au cours de ces entretiens et il y a eu même des moments, à la présente session, où la cordialité a semblé disparaître, mais nous estimons que la chaleur personnelle, les encouragements et la compréhension de toutes les délégations cette année, ont fait renaître cet esprit de cordialité pour les entretiens à venir. Ma délégation voudrait assurer le Conseil que mon gouvernement fera tous ses efforts pour traduire cet esprit en nouveaux progrès vers une fin heureuse de notre tutelle, de toutes les tutelles, et bientôt, espérons-le, du Conseil de tutelle lui-même.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis de ses paroles aimables. Je donne la parole au Secrétaire général adjoint.

M. TANG (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et à la décolonisation) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier vivement des paroles aimables que vous-même et les membres du Conseil m'avez adressées ainsi qu'à mes collègues du Secrétariat. A la séance d'ouverture de la présente session, j'ai dit que je suivrais les travaux du Conseil avec un intérêt soutenu et que j'espérais me familiariser avec ses procédures et ses activités en vue de la réalisation des buts et objectifs de la Charte. J'ai, en fait, suivi les délibérations du Conseil avec le plus grand intérêt et j'ai été témoin des efforts qu'il déploie pour atteindre les buts et appliquer les principes de la Charte. Bref, j'ai appris quelque chose, même si ce n'est pas beaucoup. Je voudrais vous assurer encore une fois que le Secrétariat est toujours prêt à travailler pour le Conseil et à coopérer avec lui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de ses aimables remarques, j'ai gardé deux expressions de reconnaissance pour la fin : l'une pour le secrétaire du Conseil, M. Pradas, qui mérite notre reconnaissance pour ses longues années au service du Conseil - années au cours desquelles il a travaillé - et je parle d'expérience - avec une courtoisie, une loyauté et un dévouement qui ne se sont jamais démentis. Je ne parle pas seulement de la présente session et des autres qui l'ont précédée, mais des missions de visite; j'ai eu le privilège de travailler avec M. Pradas lors d'une mission dont je faisais partie; je tiens donc à lui rendre un hommage particulier.

D'autre part, je voudrais dire tout spécialement quelques mots à mon Vice-Président. S'il n'a pas été appelé à présider aussi souvent que ce fut le cas à certaines autres sessions, c'est en raison de la diligence du Conseil, qui nous a permis de renoncer à plusieurs séances qui avaient été prévues et qu'il aurait été appelé à présider. Je suis cependant convaincu que son "jour de puissance" viendra et que nous aurons de nouveaux témoignages de son éloquence et de son discernement. Je crois aussi que son "jour au soleil" viendra et qu'il pourra revenir bronzé, ce qui mettra en valeur son élégance française.

M. ASHWIN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole, mais je voudrais corriger une omission. Je suis assis immédiatement en face du représentant des Etats-Unis; il occupe ma conscience de manière si complète que l'arbre m'empêche de voir la forêt - ou l'inverse, peut-être. Mais, bien entendu, j'associe ma délégation aux observations que d'autres membres du Conseil ont faites à l'occasion de son départ.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Qu'il s'agisse d'arbre ou de forêt, nous reconnaissons tous qu'en M. Sacksteder nous avons un solide pilier.

Je déclare que la trente-neuvième session du Conseil de tutelle est close.

La séance est levée à 12 h 45.